Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_111-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-111

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 29 Juin 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, M. Benoit BARRÉ, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY , M. Philippe JEANNIN, Mme Martine LE BOUCHER M. Fabien LEMOALLE, M. Michel MONNERET, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : M. Eric BINARD par délégation à Mme Cécile ÉTRILLARD, M. Thibaut LECOMTE par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN par délégation à Mme Marie-Christine NICLOUX, M. Yann QUÉRÉ par délégation à M. RASLE-ROCHE.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 25 Représentés : 4 Absent : 0 Votants : 29

CONVENTION HEBERGEMENT AU LYCEE MARITIME PAIMPOL DES RENFORTS DE GENDARMERIE

Rapporteur : M. Clofent.

Chaque année, la commune de Paimpol et les communes littorales limitrophes bénéficient d'un effectif d'environ dix gendarmes en renfort pendant la période estivale. La ville de Paimpol, station classée de tourisme, voit sa population doubler durant la période estivale. Ce fort afflux touristique nécessite une présence accrue des forces de l'ordre pour garantir la sécurité et l'ordre public

En accord avec le lycée maritime de Paimpol et la Région Bretagne propriétaire du site, les gendarmes sont logés dans des chambres de l'internat du lycée et bénéficient également d'un espace de stationnement, du foyer et de la salle de musculation.

Les années précédentes, Guingamp-Paimpol Agglomération prenait en charge les frais de cet hébergement. L'agglomération n'a pas souhaité reconduire la convention sur ce dispositif et maintenir leur participation.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_111-DE

Aucune institution ou collectivité ne se positionnant pour financer ou participer à ces frais, la ville de Paimpol a proposé depuis 2024 de prendre en charge l'hébergement des renforts de gendarmerie dans le cadre d'une convention quadripartite proposée en annexe. Une facturation sera établie par le Lycée maritime auprès de la ville de Paimpol.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention annexé;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération ne prend plus en charge les frais de cet hébergement,

Considérant que les renforts de gendarmerie sont indispensables sur la période estivale pour Paimpol et les communes limitrophes.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources humaines et finances du 17 juin 2026,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la prise en charge par la ville de l'hébergement des renforts saisonniers de gendarmes dans l'internat du lycée maritime de Paimpol,

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer cette convention d'utilisation des locaux scolaires et d'hébergement, les éventuels avenants de cette convention et tout autre document aux effets ci-dessus.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 02/07/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)